

C'EST LE MOMENT DE...



JUIN 2024 LETTRE N° 31

.. DÉCOUVRIR LES AVANTAGES DE L'IAE !

Le champ d'action des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est large et vise à accompagner les personnes éloignées de l'emploi vers une insertion professionnelle durable.

KÉZAKO ?

Concrètement, les structures IAE peuvent :

- Proposer des contrats de travail dans le cadre d'une activité économique réelle, marchande ou non, à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.
- Mettre en place des parcours d'insertion individualisés qui combinent travail, formation et accompagnement socio-professionnel.
- Assurer un accompagnement social et professionnel personnalisé pour lever les freins à l'emploi des personnes accompagnées.
- Favoriser le développement des compétences des personnes accompagnées par des formations adaptées à leurs besoins et aux exigences du marché du travail.
- Créer des activités économiques sur des territoires fragilisés afin de proposer des emplois et de contribuer au développement local.

Les structures IAE interviennent dans une grande diversité de secteurs d'activité, tels que le bâtiment, l'agriculture, l'entretien des espaces verts, le maraîchage, le textile, le travail du bois, le recyclage, etc

Le champ d'action des structures IAE est encadré par la loi et par les réglementations en vigueur. Elles sont soumises à des obligations en matière de suivi des parcours d'insertion et de qualité des prestations.

AVANTAGES ?

L'insertion par l'activité économique (IAE) présente de nombreux avantages pour les entreprises, tant sur le plan social qu'économique.

Sur le plan social, l'IAE permet aux entreprises de :

- Contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale en favorisant l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.
- Valoriser leur engagement en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en s'impliquant dans un dispositif d'insertion professionnelle.
- Améliorer le climat social au sein de l'entreprise en favorisant la mixité sociale et la diversité des profils.
- Renforcer leur image de marque en communiquant sur leur engagement sociétal.

En travaillant en partenariat avec les structures de l'IAE, les entreprises peuvent contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale, améliorer leur image de marque et développer leurs performances économiques, développer leur engagement RSE.

Sur le plan économique, l'IAE permet aux entreprises de :

- Bénéficier d'aides financières de la part de l'État et des collectivités locales pour l'embauche de salariés en contrat CDD inclusion.
- Accéder à un vivier de main-d'œuvre motivée et engagée : les salariés en inclusion sont souvent très impliqués dans leur travail et font preuve d'une grande motivation.
- Développer leurs compétences et leur savoir-faire en s'appuyant sur l'expertise des structures IAE.
- Améliorer leur performance économique en bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée et adaptée à leurs besoins.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour rechercher un prestataire, consulter le site :

<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/prestataires/>

... NOTER DANS L'AGENDA

JUIN & JUILLET 2024

lundi 17/06 - Place de l'emploi à Lalbenque - France Travail - 13h à 17h

jeudi 20/06 - Matinale webinaire "Recruter un sénior et alors " - CCI - 9h à 10h30

jeudi 20/06 - Job dating Mission Locale à Cahors - 9h à 12h

jeudi 20/06 - Webinaire santé et sécurité - QVCT au regard de 2 TPE Occitanes" - CCI - 14h30 à 16h

lundi 24/06 - Soirée "Artisans employeurs : Comment recruter" - Salle communautaire, 98 avenue Gambetta à Gourdon- 18h à 20h30

mardi 25/06 - Matinale recrutement et inclusion avec réseau Coralie, DDETSPP, Cap emploi :
"Comment booster votre démarche RSE" - 9h à 12h - Format hybride depuis la salle CCI

jeudi 27/06 - Atelier ORA (réaliser son document unique d'évaluation des
risques professionnels) - CCI du Lot- 9h à 12h

jeudi 04/07- Webinaire "gestion des compétences et du handicap" - horaires à
confirmer - Cap Emploi

VOS PARTENAIRES DE L'EMPLOI

JUIN 2024 - LETTRE N° 31

PARTENAIRES	LOGO CLIQUABLE	SPÉCIFICITÉS	NOM DU CONTACT	TÉLÉPHONE / MAIL
ANEFA Lot		Gestion d'un site dédié à l'emploi agricole (mise en relation demandeurs d'emploi et employeurs)	Barbara Béarn	05 65 23 22 15 / 07 57 43 07 35 anefa-lot@anefa.org
Cap Emploi		Accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap	Léa LOUBRADOU Sylvain GOUZOU	05 65 23 20 20 / 06 80 84 59 76 l.loubradou@capemploi46.com s.gouzou@capemploi46.com
CCI Appui RH		Aide à la gestion du personnel, diagnostic RH	Julie JAMMES-DUCHESNE	05 65 20 48 66 julie.jammes@lot.cci.fr
Lot, Terres de Saisons		Accompagnement des Employeurs et des Saisonniers	Mickaël NEVEU	07 66 75 54 46 contact@terres-de-saisons.fr
La Région Occitanie SDTEC		Suivi et mise en oeuvre dans le Lot des politiques Emploi, Formation et Compétences	Virginie FAURE-BRAC	05 61 39 69 69 virginie.faure-brac@laregion.fr
DDETSPP		Renseignements, Droit du travail Entreprises, Insertion Professionnelle, Emploi et Développement des Compétences		0 806 000 126 ddetspp-sct@lot.gouv.fr ddetspp-see@lot.gouv.fr 05 65 20 56 18
Mission Locale		Accompagnement global des jeunes 16-25 ans / Appui aux entreprises	Benoît DORIAN	05 65 20 42 60 06 21 90 01 34 b.dorian@ml46.fr
France Travail		Mise en relation Entreprises et demandeurs d'emploi	Adeline TREMOUILLE	05 65 27 07 33 entreprise.souillac@pole-emploi.net
Sous-Préfecture de Gourdon		Pôle développement local	Carole DUPUY	05 65 41 78 24 carole.dupuy@lot.gouv.fr

... VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Répondez à l'enquête : <https://bit.ly/3WUgriQ>